



COMMUNE DE LUSSAC

## CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le 29 NOVEMBRE à **dix-neuf heures 15 minutes**, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 21 NOVEMBRE 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

**Présents** : Mme BRETON Dorothée, Maire, M. BRINGARD Christophe, Mme MATHIEU Julie Adjoint, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent,

**Absents** : Mme BOUCHE Coraline, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie

**Absents excusés** : Mme BITARD Céline, M. VILAIN Paul

**Exclus** :

**Procuration** : Mme BITARD Céline à Mme MATHIEU Julie et M. VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, Maire

**Secrétaire de séance** : Mme MATHIEU Julie

### **OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A DIX-19 HEURES 20 MINUTES**

Après appel nominal des présents, Mme BRETON Dorothée, Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Mme BRETON Dorothée, Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au lundi 04 décembre 2023 à 18 heures.30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Fin de la séance à 19 heures 25.